

1. Record Nr.	UNINA9910495780803321
Autore	Babissagana Emmanuel
Titolo	Les droits de l'homme, bouclier ou épée du droit pénal ? / Yves Cartuyvels, Hugues Dumont, François Ost, Michel Van de Kerchove, Sébastien Van Drooghenbroeck
Pubbl/distr/stampa	Bruxelles, : Presses de l'Université Saint-Louis, 2019
ISBN	2-8028-0512-6
Descrizione fisica	1 online resource (636 p.)
Altri autori (Persone)	BailleuxAntoine BernardiAlessandro CaccamisiDominique CartuyvelsYves ClaesÉrik Delmas-MartyMireille De HertPaul DillensAnne-Marie DumontHugues DumortierEls GarciaMargarida GuillainChristine GutwirthSerge HachezIsabelle MartensPaul OstFrançois PiresAlvaro P SnackenSonja VandermeerschDamien Van de KerchoveMichel Van DrooghenbroeckSébastien van MeerbeeckJérémie WeyemberghAnne Van de KerchoveMichel
Soggetti	Law dignité humaine droit pénal droit de l'homme Cour européenne des droits de l'homme

Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	<p>Historiquement, les droits de l'homme ont principalement servi de « bouclier » contre les excès potentiels du droit pénal, en limitant son intervention à un triple point de vue : normatif, en excluant ou en restreignant toute forme d'incrimination portant atteinte aux droits de l'homme ; sanctionnateur, en interdisant toute forme de peine inhumaine et dégradante incompatible avec le respect fondamental de la dignité humaine ; procédural, enfin, en exigeant un ensemble de garanties liées au droit de l'inculpé à un procès équitable. Ces limitations se fondaient clairement sur la reconnaissance du caractère particulièrement contraignant du droit pénal et sur le principe corrélatif de sa subsidiarité par rapport à d'autres formes d'intervention juridique. Œuvrant ainsi à une profonde « humanisation » du droit pénal, on peut se demander si cette fonction, tout en restant présente, ne se trouve pas concurrencée aujourd'hui par une fonction partiellement inverse qui transforme cette fois les droits de l'homme en « épée » du droit pénal, contribuant à la fois au déploiement et à la légitimation du droit pénal, de même qu'à une véritable « pénalisation » des droits de l'homme.</p>